

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: SOLVANT NETTOYANT A SECHAGE RAPIDE

Code du produit: 16114

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: ACM Technologies

Adresse: 52, rue d'Emerainville – 77183 Croissy-Beaubourg.

Téléphone : 01.60.24.67.22. Fax : 01.60.09.53.10. e-mail : [acm.technologies@wanadoo.fr](mailto:acm.technologies@wanadoo.fr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.

Risque d'effets irritants pour la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classement de la Préparation :

Irritant Dangereux pour l'environnement Facilement inflammable

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 38 Irritant pour la peau.

R 11 Facilement inflammable.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Autres données :

Boitier aérosol sous pression.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX 601-006-00-1 CAS 109-66-0 CE 203-692-4 PENTANE | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xn N F+ R: Xn;-R65 N;-R51/53 F+;R12 -R66-R67

INDEX 601-007-00-7 CAS 107-83-5 CE 203-523-4 HEXANE, MELANGE D'ISOMERES (CONTENANT < 5 N-HEXANE (203-777-6)) | Concentration >=25.00% et <50.00%. Symbole: Xn N F R: Xn;-R65 Xi;-R38 N;-R51/53 F;R11 -R67

INDEX 601-037-00-0 CAS 110-54-3 CE 203-777-6 N-HEXANE | Concentration >=0.00% et <2.50%. Symbole: Xn N F R: Repr. Cat. 3;-R62 Xn;-R48/20-R65 Xi;-R38 N;-R51/53 F;R11 -R67

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX 601-030-00-2 CAS 287-92-3 CE 206-016-6 CYCLOPENTANE | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: F R: F;R11 -R52/53

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Référence : **SOLVOMECA**

**En cas de projections ou de contact avec les yeux :**

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

- Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
- NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
- Garder au repos. NE PAS faire vomir.
- Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

- Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.
- En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

- Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.
- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

- Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles :**

- A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.
- Éviter d'inhaler les vapeurs.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
- Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**Prévention des incendies :**

- Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
- Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Équipements et procédures recommandés :**

Référence : **SOLVOMECA**

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

---

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
110-54-3	20	72	-	-	R3	59, 84
287-92-3	600	1720	-	-	-	84
107-83-5	500	1800	-	-	-	84
109-66-0	1000	3000	-	-	-	84

**Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:**

CE	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
110-54-3	72	20	-	-	-
109-66-0	3000	1000	-	-	-

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques	
110-54-3	50 ml/m3	180 mg/m3	8(II)	DFG, Y	
107-83-5	200 ml/m3	720 mg/m3	2(II)	DFG	
109-66-0	1000 ml/m3	3000 mg/m3	2(II)	DFG	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
110-54-3	50 ppm	-	-	-	-
287-92-3	600 ppm	-	-	-	-
107-83-5	500 ppm	1000 ppm	-	-	-
109-66-0	600 ppm	-	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des lunettes de sécurité.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Référence : **SOLVOMECA**

---

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.  
Aérosol.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : non concerné.  
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est : non concerné.  
Point/intervalle d'ébullition : non précisé  
Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair <= 21°C  
Pression de vapeur : non concerné.  
Densité : < 1  
Hydrosolubilité : Insoluble.

### Autres informations:

Point/intervalle de fusion : non précisé  
Température d'auto-inflammation : non précisé.  
Point/intervalle de décomposition : non précisé.

---

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Conditions à éviter :

chaleur, flammes, étincelles.

Tout appareil susceptible de produire un flamme ou de porter à haute température une surface métallique ( brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

### Produits de décomposition dangereux :

en cas d' incendie : dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

---

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.

### En cas d'exposition par inhalation :

Des inhalations massives et intentionnelles peuvent provoquer somnolence et vertiges.

### En cas d'ingestion :

En cas d' ingestion suivi de vomissement, une aspiration dans les poumons peut provoquer une suffocation ou une pneumopathie d' origine chimique.

Ingestion massive peu probable, se présente en diffuseur aérosol.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Gêne au niveau des yeux, sans lésion des tissus oculaires.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Écotoxicité :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Ne pas percer, ne pas brûler les boîtiers aérosols, même vides.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Référence : **SOLVOMECA**

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:

Polluant pour l'environnement aquatique:

UN1950=AÉROSOLS

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	LQ2	190 327 625	E0	2D	
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2.1	SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	Forbidden	Forbidden	203	150 kg	A1 A145 A153	E0	E0
	2.1	-	-	-	-	-	-	-	E0	

**15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

**Classement de la Préparation :**

Irritant                      Dangereux pour l'environnement                      Facilement inflammable

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 51/53                      Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 38                      Irritant pour la peau.

R 11                      Facilement inflammable.

R 67                      L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S 23                      Ne pas respirer les vapeurs.

S 61                      Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Récepteur sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à

50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

**16 - AUTRES DONNÉES**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 11                      Facilement inflammable.

R 12                      Extrêmement inflammable.

R 38                      Irritant pour la peau.

Référence : ***SOLVOMECA***

- |         |   |
|---------|---|
| R 48/20 | Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.                               |
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 52/53 | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.   |
| R 62.F3 | Risque possible d'altération de la fertilité.   |
| R 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  |
| R 66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| R 67    | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  |